



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

UNEP/GCSS.IX/5

Distr. : Générale  
21 décembre 2005

Français  
Original : Anglais



**Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Dubaï, 7-9 février 2006

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre du programme de travail du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement et application  
des décisions pertinentes du Conseil d'administration**

**Intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes  
de prévention, de planification préalable et d'atténuation des  
catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la décision 23/7 du Conseil d'administration du 25 février 2005 relative au renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et à la mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien.

Le raz-de-marée survenu dans l'océan Indien ainsi que d'autres catastrophes enregistrées en 2005 telles que le tremblement de terre en Asie du Sud ont provoqué la perte d'un nombre considérable de vies et la destruction d'infrastructures tout en endommageant les écosystèmes et en constituant de nouveaux risques pour la santé des personnes et leurs moyens d'existence. C'est dans ce contexte que le PNUE s'est notamment employé à aider le système des Nations Unies à faire face aux catastrophes naturelles et à mettre en place des mécanismes de nature à orienter la remise en état de l'environnement.

Le présent rapport résume les activités entreprises par le PNUE pour fournir une assistance aux pays touchés par le raz-de-marée. On y souligne également les efforts que le PNUE et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) déploient par l'intermédiaire du Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement, dans le cadre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes des Nations Unies, pour réduire la vulnérabilité à ces phénomènes et mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015.

\* UNEP/GCSS.IX/1.

## I. Préambule

1. Les catastrophes naturelles telles que celles provoquées par les activités sismiques et volcaniques sont des expériences que l'humanité a toujours connues. Cependant, un nombre sans cesse croissant de catastrophes « quasi-naturelles » viennent s'y ajouter dont on estime qu'elles sont aggravées par des influences humaines. Ces influences peuvent avoir une incidence sur l'intensité des tempêtes et des sécheresses en accusant par exemple les variations climatiques ou en aggravant les dommages occasionnés par des causes naturelles et quasi-naturelles du fait de certains phénomènes tels que l'élévation du niveau des mers, les glissements de terrains, favorisés par le déboisement, ou la moindre résilience des écosystèmes habités ou protecteurs en raison des atteintes qui leur ont été portées dans le passé ou qui ont un caractère récurrent. Le faisceau des causalités est complexe mais on peut conclure qu'il faut faire davantage pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes et qu'une gestion rationnelle des ressources naturelles, l'utilisation de techniques respectant l'environnement et de solutions techniques « douces » ainsi qu'une gestion améliorée des zones côtières et des écosystèmes revêtant une importance critique sont des éléments essentiels permettant d'atténuer les catastrophes.

2. Le rôle du PNUE consiste à intégrer la gestion de l'environnement à l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes et à fournir des connaissances spécialisées dans le domaine de l'environnement au système des Nations Unies et aux pays dans le besoin. Bien que nombre d'activités du PNUE contribuent au programme international de gestion des catastrophes, les principaux mécanismes ci-après soulignent le degré d'intégration du PNUE audit programme :

a) Le PNUE participe aux structures d'intervention du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe mixte PNUE/Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'environnement qui est le mécanisme du système des Nations Unies chargé de coordonner les interventions internationales en cas d'éco-urgence, y compris en cas de catastrophes naturelles ayant de graves incidences sur l'environnement;

b) Le PNUE est intégré à la planification des mesures de remise en état après une catastrophe par l'intermédiaire du Programme international pour la remise en état et le Groupe de travail du Comité permanent interinstitutions chargé d'une remise en état rapide;

c) Le PNUE participe aux évaluations entreprises par le système des Nations Unies et les institutions financières internationales visant à déterminer les dommages occasionnés par les catastrophes et les besoins en résultant et fait office de correspondant pour l'environnement des Equipes mises en place par le système des Nations Unies au cours des phases de remise en état et de reconstruction;

d) Le PNUE est bien placé pour participer aux mécanismes d'alerte rapide et au développement des connaissances scientifiques sur l'évolution de l'environnement et les risques écologiques;

e) Le PNUE est associé aux efforts du système des Nations Unies entrepris dans le cadre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes tendant à compléter les initiatives visant à atténuer l'impact des catastrophes par des mesures de gestion appropriées de l'environnement.

3. Les dommages occasionnés par les catastrophes naturelles en 2004 et 2005 ont été les plus coûteux de l'histoire. Des centaines de milliers de personnes ont péri, des millions d'autres ont été déplacés. Les systèmes nationaux et internationaux d'intervention ont dû faire face à des besoins sans précédent. Le PNUE a fourni des spécialistes dans le domaine de l'environnement et a pris part à un certain nombre d'opérations. L'environnement est de plus en plus considéré comme un élément des activités d'intervention et de remise en état. Le PNUE est bien décidé à ce que l'expérience acquise en 2004-2005 contribue au développement des moyens des sociétés à tous les niveaux de façon à anticiper les calamités pouvant survenir à l'avenir, à s'y préparer et, en cas de besoin, à y faire face.

4. Lors d'un atelier conjoint organisé les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre, OCHA et le PNUE ont réaffirmé leur volonté de mettre la communauté internationale mieux à même d'aider les pays exposés et touchés par les catastrophes naturelles et les situations d'urgence écologique et de renforcer leur collaboration par l'intermédiaire de leur Groupe mixte. OCHA reconnaît qu'il est nécessaire de faire en sorte que les questions d'environnement soient pleinement prises en compte lors des interventions en cas de catastrophes et au cours de la période de remise en état et continuera de permettre au PNUE d'avoir accès aux moyens et mécanismes d'intervention en cas de catastrophes. Le PNUE continuera de fournir des connaissances techniques spécialisées au système des Nations Unies et aux pays touchés afin que les questions d'environnement soient prises en compte dans le cadre des interventions en cas de catastrophes et des plans de remise en état et de reconstruction ultérieurs.

## II. Mesures d'urgence pour faire face à la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien

### A. Aperçu des mesures prises par le PNUE

5. Alors que le système des Nations Unies entreprenait de s'attaquer aux premières conséquences humanitaires de la catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien, nombre de personnes touchées et de gouvernements ont également exprimé leurs préoccupations au sujet des dommages dont pourrait pâtir l'environnement et des risques pour la santé des personnes et leurs moyens d'existence. Pour faire face à ces préoccupations, les Gouvernements d'Indonésie, des Maldives, des Seychelles, de la Somalie, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Yémen ont demandé au PNUE d'aider leurs experts nationaux à prendre la mesure de la dimension écologique de la catastrophe. Pour répondre à ces demandes, le PNUE a créé une équipe spéciale qui a été chargée de s'occuper de la catastrophe provoquée par le tsunami en Asie et a mobilisé près de 30 spécialistes de l'environnement dans les pays touchés. Les experts avaient pour mission d'aider les responsables de l'environnement de chaque pays à évaluer les dommages ainsi que les besoins en matière de reconstruction. L'Equipe spéciale a œuvré en étroite collaboration avec OCHA, le Comité permanent interinstitutions et les mécanismes de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement faisait partie de l'Equipe spéciale qui bénéficiait aussi de l'appui d'organismes internationaux non gouvernementaux tels que l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le WWF. Les parties prenantes ont contribué à faire en sorte que les interventions dans le domaine de l'environnement soient bien coordonnées et que les renseignements sur les incidences écologiques soient échangés efficacement.

6. Comme l'ont demandé les pays touchés, le PNUE a fourni des services spécialisés aux fins d'évaluation de l'environnement et de renforcement des capacités des autorités responsables de l'environnement, il a favorisé l'adoption de solutions écologiques rationnelles et fourni des moyens de gestion propres à assurer la prise en compte des considérations environnementales par les plans de redressement et de reconstruction. A l'issue de la phase d'évaluation, le PNUE a également fourni un appui au titre des activités de remise en état et de restauration de l'environnement à l'Indonésie, aux Maldives, au Sri Lanka et à la Thaïlande.

7. Les mesures du PNUE dans le domaine de l'environnement ont bénéficié dans une large mesure de l'appui des Gouvernements de la Chine, de l'Espagne, de la Finlande, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. OCHA a également appuyé dans une très large mesure ces activités du PNUE.

8. Dans les domaines susmentionnés, le PNUE a concentré ses efforts sur quatre principaux types d'activités :

a) *Fourniture d'une assistance technique* : des experts du PNUE ont été mis à la disposition du système des Nations Unies et des ministères nationaux responsables de l'environnement, afin de fournir une assistance technique permettant de s'attaquer immédiatement aux menaces que l'environnement faisait peser sur la santé des personnes, notamment les risques posés par les déchets. Les principales activités ont consisté, entre autres, à évaluer, former, programmer et planifier les mesures d'intervention prioritaires dans le domaine de l'environnement;

b) *Identification des impacts sur l'environnement et des risques* : des experts du PNUE ont aidé leurs homologues nationaux à procéder rapidement à des évaluations des incidences sur l'environnement, souvent en collaboration avec le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement, l'Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe ainsi qu'avec le système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres en ce qui concernait l'évaluation des besoins. Après la parution du rapport préliminaire intitulé « After the Tsunami : Rapid Environmental Assessment » (Evaluation rapide de l'état de l'environnement après le tsunami) en février 2005, des évaluations plus détaillées ont été menées à bien sur le terrain en Indonésie, aux Maldives, aux Seychelles et au Sri Lanka, tandis qu'une étude sur dossier a été entreprise en vue de déterminer l'état de l'environnement en Somalie;

c) *Favoriser la remise en état et la gestion de l'environnement* : le PNUE a préconisé l'adoption de mesures dans le domaine de l'environnement, fourni des informations sur les besoins dans ce domaine et appuyé des activités visant à réduire les risques telles que les activités de dépollution visant les déchets dangereux; il a également aidé à l'élaboration de plans nationaux de remise en état de l'environnement et conçu des outils propres à assurer la prise en compte des considérations environnementales lors de la planification et de la mise en œuvre des efforts de reconstruction;

d) *Mobilisation des ressources aux fins de remise en état de l'environnement* : le PNUE s'est employé à faire en sorte que l'environnement soit pris en compte par l'appel éclair aux fins d'intervention d'urgence. Dans un premier temps, pour s'assurer que la nécessité de procéder à une évaluation d'urgence de l'environnement et les projets tendant à une réduction des risques figurent dans le premier appel de janvier 2005, puis ultérieurement, en février, pour que de plus importantes contributions accompagnent la révision de l'appel. Des réunions visant expressément à assurer la coordination des mesures dans le domaine de l'environnement ont eu lieu en Indonésie, aux Maldives et au Sri Lanka pour contribuer à la mobilisation des ressources destinées à l'environnement et améliorer la coordination. Grâce à la participation active du Comité permanent interinstitutions du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres mécanismes de coordination, le PNUE a contribué à la mobilisation de ressources destinées à l'environnement.

## **B. Activités régionales**

9. L'organisation régionale pour la conservation de l'environnement marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) a accueilli une réunion sur la gestion des activités de remise en état des zones côtières touchées par le tsunami, au Caire en février 2005, en collaboration avec l'Equipe spéciale du PNUE chargée de la catastrophe provoquée par le tsunami en Asie et le Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Cela a permis d'aborder la question des principes fondamentaux devant régir le redressement et la remise en état des zones côtières dans le cadre plus vaste constitué par la gestion intégrée des zones côtières tout en offrant une instance pour l'échange de renseignements sur les mesures et mécanismes connexes qui permettraient à l'avenir de réduire les incidences des catastrophes. Les participants ont adopté 12 principes directeurs aux fins de remise en état et de reconstruction écologiquement rationnelle des zones côtières (dénommés les Principes du Caire). Pour donner suite à la réunion du Caire, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial a mobilisé des ressources afin de coordonner les concertations au niveau national aux Seychelles, au Sri Lanka et en Thaïlande.

10. Le PNUE a été étroitement associé à la consolidation des systèmes d'alerte rapide en qualité de membre fondateur du Groupe de travail de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes chargé de cette question. Pour donner suite à la décision 23/7 de son Conseil d'administration, le PNUE a pris une part plus active au processus engagé sous les auspices de la Commission océanographique internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visant à la mise en place d'un système d'alerte rapide à diverses menaces pour l'océan Indien. Grâce à l'appel éclair aux fins de renforcement des systèmes d'alerte rapide des pays touchés par le raz-de-marée, qui a été lancé en janvier 2005, le PNUE a aidé les gouvernements à développer les moyens des services chargés de l'environnement dans les domaines de l'alerte rapide et de la réduction des risques de catastrophes.

11. Les systèmes de gestion des déchets en place ont été débordés par le raz -de-marée, ce qui est à l'origine d'un énorme problème. Le PNUE a immédiatement offert ses services dans le domaine de l'environnement aux autorités nationales et à d'autres organismes des Nations Unies s'occupant du problème des déchets tout en facilitant et en appuyant l'élaboration de stratégies de gestion des déchets et de documents d'orientation. En février 2005, il a organisé une réunion technique sur la gestion des débris et des déchets, contribuant ainsi au Plan des Nations Unies pour la gestion des déchets après le tsunami. Cela a constitué le fondement des activités visant à renforcer les capacités et des ateliers que le PNUE a entrepris d'organiser dans les pays touchés par le raz -de-marée.

12. Le PNUE a aidé l'Indonésie, les Maldives et le Sri Lanka à développer les moyens des services chargés de l'environnement pour qu'ils puissent orienter la reconstruction et suivre l'état de l'environnement. Il a également collaboré avec tous ces pays pour déterminer les incidences sur l'environnement des activités de reconstruction et mettre en place des stratégies d'évaluation des conséquences écologiques des plans et programmes proposés.

## **C. Mesures prises dans les pays touchés**

### **1. Indonésie**

13. Le 27 décembre 2004, un spécialiste de l'évaluation de l'environnement a été détaché par le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement auprès de l'Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en Indonésie. Une évaluation rapide de l'environnement visant à déterminer les graves problèmes écologiques ayant des incidences immédiates et directes sur la vie des personnes et leur bien-être a été menée à bien. L'évaluation a été amplement diffusée auprès du Gouvernement indonésien, de la communauté des donateurs et d'autres parties prenantes. Les conclusions de l'évaluation ont été utilisées ultérieurement dans le cadre d'autres activités d'évaluation de l'environnement.

14. Le PNUE a collaboré étroitement avec l'équipe des Nations Unies dépêchée dans les pays pour veiller à ce que les activités tendant à l'évaluation de l'environnement figurent dans l'appel éclair lancé en janvier 2005. Il a également fait office de correspondant pour le domaine de l'environnement lors de l'évaluation des besoins menée par la Banque mondiale le même mois. Depuis lors, le PNUE aide le Ministère d'Etat de l'environnement à élaborer une stratégie et un plan tendant à la mise en place d'un centre d'étude de l'environnement et d'atténuation des dommages qui lui sont occasionnés. Il a coparrainé la conférence Green Aceh (Conférence pour une Aceh verte), tenue à Banda Aceh du 21 au 23 juin 2005. Le nombre des participants à la Conférence enregistré s'est élevé à 672 personnes; celles-ci ont assisté aux séances plénières ainsi qu'aux ateliers parallèles et ont favorisé l'intégration de diverses pratiques écologiquement rationnelles aux efforts de reconstruction, y compris des questions intersectorielles telles que la participation, la transparence, la responsabilité et la parité. Une initiative régionale a été entreprise pour que soient conçues des habitations et des villages respectueux de l'environnement sous l'égide du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUE tandis qu'un atelier régional a eu lieu à Bangkok en mars 2005, suivi d'un autre atelier organisé à Djakarta, en mai, visant à l'application de directives à caractère général en Indonésie.

15. Le PNUE a fourni un appui technique aux autorités chargées de l'environnement et de la planification au titre de l'étude des incidences sur l'environnement et du plan de reconstruction. Cela a consisté à faire en sorte que tous les plans et activités prennent en compte les préoccupations environnementales et réduisent le plus possible les atteintes au milieu. Deux experts ont été recrutés pour aider à l'identification des incidences sur l'environnement des projets entrepris après le tsunami comme le demandait le Bureau national responsable du projet. Au printemps 2005, le PNUE a conçu un plan de gestion des déchets après la survenue du tsunami en Asie, dont l'inauguration a eu lieu au cours d'un atelier tenu à Banda Aceh les 29 et 30 juin 2005. Cent six participants ont pris part à cet atelier de deux jours à l'issue duquel une instance chargée de gérer les déchets ayant le tsunami pour origine a été mise en place; cette instance continue de se réunir toutes les semaines.

16. Le PNUE a animé une série d'ateliers sur les systèmes d'information géographique (SIG) et la télédétection ainsi que sur les évaluations sur le terrain et l'élaboration d'études de cas à l'intention des responsables de l'environnement au niveau des districts. Des ordinateurs, des appareils photos numériques et un système de positionnement (GPS) ont été fournis. Le PNUE a également estimé que les matériaux contenant de l'amiante éparpillés parmi les débris sont une question relevant des activités de gestion des déchets et de reconstruction et il procède à une étude plus poussée de l'environnement des districts touchés.

17. Le PNUE appuie la remise en état de l'écosystème d'Aceh au moyen du reboisement de la mangrove du district d'Aceh Besar; il contribue aux initiatives de construction de logements adaptés au milieu et fournit des avis sur les constructions écologiques; il a détaché un spécialiste de l'environnement auprès du Bureau du coordonnateur du redressement des Nations Unies d'Aceh afin de s'assurer que les questions d'environnement figurent en bonne place dans l'ensemble des opérations de redressement. De même, il aide le Ministère de l'environnement à restaurer ses bureaux d'Aceh et à reprendre la surveillance de l'environnement et ses fonctions de planification.

## 2. Maldives

18. Le 27 décembre 2004, un membre du personnel du PNUE a été dépêché auprès du Groupe mixte PNUD/OCHA de l'environnement afin d'être intégré à l'Equipe de l'UNDAC aux Maldives. L'Equipe a procédé à un rapide bilan écologique pour déterminer quels étaient les problèmes d'environnement graves pouvant avoir dans l'immédiat des incidences directes sur la vie des personnes et leur bien-être. L'évaluation a été amplement diffusée auprès du Gouvernement des Maldives, de la communauté des donateurs et d'autres parties intéressées. Ses conclusions ont constitué une contribution aux activités nationales tendant à l'évaluation de l'environnement. Les résultats de l'évaluation ont constitué un élément des activités nationales en matière d'évaluation de l'environnement. En étroite coopération avec l'Equipe des Nations Unies aux Maldives, le PNUE s'est également employé à veiller à ce que les activités en matière d'évaluation de l'environnement et de gestion d'urgence des déchets soient intégrées à l'appel éclair lancé en janvier 2005.

19. Le PNUE a fourni un appui technique et assuré une formation dans le pays à la question de la gestion des déchets en cas de situation d'urgence et a assumé le premier rôle pour le secteur de l'environnement dans le cadre de l'évaluation interinstitutions des besoins de janvier 2005. Puis il a collaboré étroitement avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de l'eau à l'évaluation détaillée des incidences sur l'environnement du tsunami afin d'en dégager les enseignements; le rapport final sur le bilan écologique après le tsunami a paru en juin 2005. De même, en mai 2005, le PNUE a organisé un atelier sur la gestion des déchets à Malé auquel ont pris part quelque 30 participants dont le Ministre par intérim de l'environnement, de l'énergie et de l'eau, le Représentant résident des Nations Unies et des représentants du Ministère de l'environnement, de

l'énergie et de l'eau, du Ministère de la santé et du tourisme, des services nationaux de sécurité, d'organismes des Nations Unies dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que des donateurs. De plus, le PNUE a aidé le Gouvernement des Maldives à débarrasser 89 îles de déchets dangereux. Il appuie également l'initiative visant à assurer la viabilité des îles ainsi qu'un mécanisme de coordination qui rassemble les principaux responsables des activités concernant le tsunami.

### 3. Seychelles

20. Une mission d'information entreprise par des experts du PNUE, de l'UICN et du Ministère des eaux et des transports des Pays-Bas a procédé à une évaluation rapide des incidences sur l'environnement du raz-de-marée et des besoins en matière de reconstruction et de renforcement des capacités. La mission a principalement consisté à rassembler les renseignements disponibles sur les domaines intéressant les autorités chargées de l'environnement en vue de déterminer les principaux problèmes et de planifier en détail la mission d'évaluation entreprise ultérieurement en février et mars 2005. La mission d'information s'est intéressée à des questions telles que les conséquences à long terme du raz-de-marée sur la productivité des écosystèmes marins, à la remise en état des services de l'autorité des parcs marins, à l'amélioration de la stabilité de la ligne de rivage endommagée par les ondes de tempêtes, à l'évaluation des moyens institutionnels et à l'identification des risques chroniques de catastrophe.

### 4. Somalie

21. Une réunion interinstitutions, tenue en mars 2005 et à laquelle participaient le PNUE, OCHA, le PNUD, l'OMS et la FAO, s'est penchée sur la question de l'intervention éventuelle des Nations Unies au cas où des déchets dangereux se trouveraient en Somalie qui pourraient avoir été déplacés par le raz-de-marée. Il a été décidé que les Nations Unies entreprendraient une mission dans le pays, tandis que le PNUE a pris part ultérieurement à une mission d'information interinstitutions dans la région du Puntland en mai-juin 2005. Participaient également à la mission des experts de l'OMS, de la FAO, du PNUD et du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires/du Coordonnateur résident. Ni la mission ni les travaux ultérieurs du Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement, entrepris en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation maritime internationale (OMI), le PNUD, l'OMS, le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, OCHA et le PNUE, pas plus que le questionnaire remis au Gouvernement fédéral transitoire de la Somalie et à d'autres partenaires somalis, n'ont permis de confirmer la présence de produits chimiques toxiques en un point quelconque du territoire somalien. Cependant, les inquiétudes demeurent et en juin 2005 le PNUE a organisé une nouvelle table ronde sur l'état de l'environnement en Somalie qui a été suivie d'une étude sur dossier dont les résultats constitueront une contribution à l'évaluation conjointe des besoins de la Somalie en cours pour laquelle le PNUE joue le rôle de chef de file en ce qui concerne l'élément environnement. L'étude sur dossier a permis de recenser les lacunes les plus flagrantes en matière d'informations sur l'environnement et les ressources naturelles de la Somalie.

### 5. Sri Lanka

22. Un spécialiste de l'environnement a été détaché auprès de la mission UNDAC lancée le 26 décembre 2004 par le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement. L'Equipe a procédé à un rapide bilan écologique afin de déterminer les graves problèmes d'environnement présentant dans l'immédiat un danger pour la santé des personnes et leur bien-être. Ses conclusions ont constitué un élément de l'évaluation nationale de l'environnement. Le PNUE a également coopéré avec l'Equipe des Nations Unies chargée du pays de façon à veiller à ce que les activités tendant à l'évaluation de l'environnement soient prises en compte par l'appel éclair lancé en janvier 2005.

23. Par la suite, le PNUE a collaboré étroitement avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles à la réalisation d'une étude détaillée des incidences sur l'environnement du raz-de-marée afin d'en dégager les enseignements; le rapport final sur le bilan écologique après le raz-de-marée a paru en octobre 2005. De même, au titre du Programme d'action mondial, un atelier de formation consacré aux Principes du Caire concernant la remise en état et la reconstruction après un raz-de-marée a été organisé, en septembre 2005. Le PNUE a également fourni un appui technique au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles aux fins de remise en état des écosystèmes côtiers, y compris le reboisement des mangroves et la conservation des ressources naturelles, et d'une campagne de sensibilisation du grand public aux questions d'environnement associées à la reconstruction et à la conservation des ressources naturelles.

24. En étroite coopération avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et en particulier avec l'Autorité centrale chargée de l'environnement, le PNUE a lancé un programme de

sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) destiné aux localités exposées aux raz-de-marée ainsi qu'à d'autres localités du Sri Lanka dans le but de les sensibiliser aux situations d'urgence d'origine naturelle et anthropiques et de les y préparer. Les activités ont principalement consisté en l'organisation d'une mission, fin octobre, qui comportait la visite de sites, des réunions et un atelier; ces activités seront complétées en 2006 par des démonstrations sur place du fonctionnement du programme APELL.

## 6. Thaïlande

25. Une assistance a été fournie au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement par le personnel du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUE, sis à Bangkok, ainsi que par cinq fonctionnaires supplémentaires déployés pour fournir un appui technique. Le PNUE a aidé ses ministères à évaluer le coût des dommages occasionnés par le raz-de-marée sur quatre sites représentatifs en vue de favoriser une prise en compte des préoccupations environnementales lors des activités de reconstruction et de remise en état. La Thaïlande a également accueilli deux ateliers parrainés par le PNUE consacrés aux Principes du Caire relatifs à la remise en état du milieu et à la reconstruction dans les zones côtières touchées par le raz-de-marée. Un projet-pilote est mis en œuvre dans le parc national marin de Had Thai Muang qui vise à associer les communautés et le secteur privé à la remise en état et à la gestion des ressources naturelles du parc.

26. Le PNUE aide le Gouvernement thaïlandais à mettre au point une base de données unifiée reposant sur le SIG au Centre national d'information sur le littoral et les zones marines portant sur les principaux éléments des ressources marines et côtières des six provinces touchées. Une série de concertations sous-régionales consacrées aux activités de remise en état et de redressement a également eu lieu pour redéfinir les priorités au niveau local et développer plus avant des mécanismes de mise en œuvre efficaces. Le PNUE contribue à l'élaboration d'une série de cartes numériques faisant apparaître l'état actuel des mangroves qui s'avèrent utiles à la planification des activités de remise en état des mangroves endommagées ainsi qu'à la plantation de nouvelles mangroves dans d'autres endroits appropriés.

## 7. Yémen

27. Une mission d'enquête se rendra au Yémen pour procéder à une évaluation rapide des incidences sur l'environnement du raz-de-marée et des besoins à satisfaire aux fins de reconstruction et de renforcement des capacités. Le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement prévoit, en collaboration avec la Division Technologie, Industrie et Environnement du PNUE, une série d'ateliers sur le renforcement des capacités au début de 2006; l'atelier consistera, entre autres, à familiariser les intéressés avec le Programme APELL. Cependant, l'accent sera principalement mis sur le développement des moyens du Centre d'éco-urgence du Ministère des eaux et de l'environnement. L'atelier fait suite à l'évaluation des moyens menée à bien par le Groupe mixte en mars 2005.

## III. Intervention dans le domaine de l'environnement après le tremblement de terre en Asie du Sud

28. Réagissant au tremblement de terre survenu en Asie du Sud, le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement a dépêché auprès des équipes UNDAC des spécialistes de l'environnement, l'un, à Muzaffarabad, l'autre, à Islamabad et Mansehra. Ceux-ci ont recensé divers besoins à satisfaire d'urgence dans le domaine de l'environnement et ont recommandé le déploiement immédiat d'une assistance supplémentaire dans les domaines de la gestion des déchets, du déboisement et des glissements de terrains. Avec l'appui des Gouvernements suédois et suisse, le Groupe mixte a ultérieurement envoyé deux spécialistes de la gestion des déchets afin que cette activité soit pleinement intégrée à la phase d'intervention, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des camps et de la santé. Des directives et des listes récapitulatives ont été fournies afin d'aider ceux qui ont réagi à la situation d'urgence en vue de la gestion des déchets sanitaires et des débris.

29. Le Groupe mixte a également dépêché un expert du Gouvernement suisse pour fournir une assistance dans le cadre des activités de secours et veiller à ce que celles-ci prennent pleinement en compte la gestion des ressources naturelles. L'expert a évalué le déboisement et ses incidences sur les inondations et les glissements des terrains et a aidé le Gouvernement à élaborer des recommandations visant à réduire le plus possible les dommages occasionnés par l'utilisation du bois de chauffe et la reconstruction rapide. Un spécialiste de la stabilisation des versants, rémunéré par le Gouvernement suisse, a également été détaché par le Groupe mixte pour aider les autorités pakistanaises à procéder aux opérations de dépollution et à mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de contenir les glissements de terrains qui nuisent aux secours.

30. A la mi-octobre 2005, le PNUE a été invité à contribuer à l'étude des besoins à satisfaire après le tremblement de terre pour faciliter un redressement rapide et à se charger du secteur de l'environnement. Le PNUE a rédigé la partie de l'étude sur les besoins en matière d'environnement, en étroite collaboration avec le Ministère de l'environnement et de nombreux autres partenaires, dont le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement, l'UICN, le WWF, le PNUD, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). C'est le 19 novembre 2005 que le Gouvernement pakistanais a entrepris de procéder à l'étude des besoins.

31. Dans la section de l'évaluation correspondant aux besoins en matière d'environnement, il est recommandé de procéder à des bilans écologiques plus précis ainsi qu'à des interventions instantanées aux fins de redressement pour améliorer la gestion des déchets et des ressources naturelles ainsi que l'aménagement du milieu durant la phase de redressement. En particulier, s'agissant des 18 premiers mois de la phase de redressement, il est proposé des interventions prioritaires pour traiter les quantités sans précédent de déchets et de débris – déchets solides et humains, déchets sanitaires et matières dangereuses – résultant des glissements de terrains, de l'effondrement des bâtiments et d'autres structures provoqués par le tremblement de terre. On y recommande aussi des interventions prioritaires pour réduire les pressions croissantes exercées sur les ressources naturelles, comme par exemple celles ayant pour origine les prélèvements de végétaux aux fins de reconstruction et de chauffage, de cuisson des aliments et de satisfaction d'autres besoins énergétiques; les glissements de terrains sur des pentes déjà déstabilisées par les secousses sismiques, le pâturage et l'érosion; la contamination des eaux et les fuites d'eaux lacustres ainsi que les incidences sur les habitats délicats et les zones protégées. Le montant total estimatif du coût de ces interventions prioritaires s'élève à 22 millions de dollars environ. Pour la totalité des besoins évalués dans tous les domaines, y compris l'environnement, la facture devrait être de l'ordre de 400 millions de dollars.

32. A la demande du Ministère pakistanais de l'environnement, le PNUE, en collaboration avec OCHA, a établi un rapport préliminaire dressant l'état des lieux en matière d'environnement que le Ministère met à profit pour favoriser un redressement immédiat et satisfaire les besoins à long terme dans le domaine de l'environnement. Le PNUE a consulté de nombreux experts et organisations au Pakistan pour établir ce rapport. En particulier, on y fait état des premiers travaux réalisés par les spécialistes de l'UNDAC. Le premier bilan dressé en matière d'environnement a été présenté le 19 novembre 2005 à Islamabad par M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif adjoint du PNUE et le Ministre de l'environnement pakistanais.

33. Actuellement, le PNUE a entrepris de concevoir un programme de remise en état de l'environnement en collaboration avec le Ministre de l'environnement. Ce programme visera à exploiter les moyens d'organisations telles que le PNUD et l'UICN.

## **IV. Activités conjointes PNUE/OCHA**

### **A. Généralités**

34. Outre leur intervention conjointe au titre du raz-de-marée dans l'océan Indien et des opérations consécutives au tremblement de terre en Asie du Sud, OCHA et le PNUE, rassemblés au sein du Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement, ont collaboré à un certain nombre d'activités qu'on expose en détail plus bas.

35. Le Groupe mixte est une structure de collaboration unique en son genre qui fonctionne depuis plus de 10 ans. Il garantit une intervention intégrée du système des Nations Unies en cas de situation d'urgence dans les pays ayant à faire face aux catastrophes naturelles et aux situations d'éco-urgence. En œuvrant de concert, les deux organisations conjuguent leurs spécificités, à savoir les connaissances spécialisées du PNUE dans le domaine de l'environnement et le mandat de OCHA qui a trait aux interventions humanitaires.

36. Pour fournir une assistance aux pays touchés par les catastrophes, le mécanisme UNDAC, que gère OCHA, mobilise les spécialistes des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF et l'OMS. A la demande d'un pays frappé, une équipe UNDAC peut être dépêchée en quelques heures pour procéder rapidement à l'évaluation des besoins prioritaires et assurer un appui à l'autorité nationale ainsi qu'au Coordonnateur résident des Nations Unies aux fins de coordination des secours internationaux. Les membres de l'équipe UNDAC demeurent en permanence prêts à intervenir auprès des missions de secours organisées à la suite des catastrophes et des situations humanitaires d'urgence. Le PNUE est intégré au mécanisme UNDAC par le biais du Groupe mixte.



## **B. Incendies de forêts**

37. Au nombre des opérations récentes du Groupe mixte figurent les interventions ayant pour origine des incendies de forêts en Indonésie et au Pérou, au cours desquelles le personnel du Groupe a procédé à des évaluations, établi des rapports et participé à des réunions consultatives. L'aide fournie pour prévenir les incendies de forêts a généralement été accueillie avec satisfaction par les Gouvernements intéressés et des entretiens auront lieu aux fins d'activités de suivi.

## **C. Evaluation des risques et des besoins**

38. Suite aux articles parus dans les médias indiquant qu'une retenue d'eau naturelle du Lac Nyos au nord-ouest du Cameroun risque de s'effondrer, le Groupe mixte a procédé immédiatement à une évaluation de la situation de façon à disposer de données de référence en prévision d'une intervention ultérieure. Le rapport a conclu que le barrage s'effondrerait probablement au cours des cinq prochaines années, menaçant ainsi quelque 10 000 personnes en aval, au Cameroun et au Nigéria, et que cet effondrement risquait de s'accompagner du rejet d'un nuage de dioxyde de carbone. Un nuage de ce type a provoqué la mort de 1 700 personnes au Cameroun en 1986. Dans le rapport, il est recommandé au Gouvernement et à la communauté des donateurs de prendre d'urgence des mesures pour prévenir l'effondrement du barrage.

39. Au début du mois d'octobre 2005, l'ouragan Stan a provoqué des pluies torrentielles dans certaines parties d'Amérique centrale, notamment sur les hautes terres du sud et de l'ouest du Guatemala où se sont produites des inondations et des coulées de boues. L'Equipe UNDAC a procédé à une évaluation des besoins des personnes et un spécialiste de l'environnement a entrepris rapidement, en collaboration avec le Groupe mixte, une étude d'impact sur l'environnement afin de disposer d'éléments en vue de travaux ultérieurs plus précis.

## **D. Autres activités du Groupe mixte**

40. En juillet 2005, le Groupe mixte a conduit une mission rassemblant diverses parties prenantes aux fins de renforcement des capacités en République islamique d'Iran pour aider à la mise en place d'un centre d'éco-urgence. Le Programme APELL du PNUE a pris part à la mission. Une série de réunions et de séances d'information ont eu lieu avec, entre autres, le Département de l'environnement, la Croix rouge iranienne et le Ministère de l'intérieur. Un atelier de un jour a eu lieu pour permettre l'échange des enseignements et l'examen des solutions auxquelles on pourrait recourir pour créer le centre d'éco-urgence, auquel participaient des représentants de ces organisations ainsi que d'autres intéressés, y compris des représentants de la ville de Téhéran.

41. Le Groupe mixte a élaboré un chapitre sur les éco-urgences qui a été inséré au Manuel de l'UNDAC consacré aux opérations sur le terrain afin que les membres de l'Equipe disposent de directives concernant les aspects écologiques des catastrophes au cours de la mission.

42. Le Groupe mixte, en association avec l'organisme suédois des services de secours, a facilité l'organisation du stage international du Partenariat de l'OTAN pour la paix consacré aux opérations en cas de catastrophes écologiques. Il a également favorisé la participation de ressortissants du Yémen et de la République islamique d'Iran aux activités en cours de renforcement des capacités qu'il a entreprises dans ce pays.

43. En août-septembre 2005, le Groupe mixte a facilité la formation dans le domaine des incidences secondaires sur l'environnement des catastrophes naturelles lors du stage d'initiation de l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination organisé à Singapour pour l'Asie.

## **E. Développement futur du Groupe mixte**

44. Le Groupe mixte a établi une note d'information sur ses orientations et perspectives futures qui définit les modalités possibles de son développement à venir; celles-ci sont les suivantes :

a) Développer les fichiers d'experts du Groupe, en particulier en concluant de nouveaux accords avec les pays donateurs et les experts en y adjoignant, le cas échéant, un nouveau type de contrat garantissant une disponibilité future;

b) Mettre au point une méthode d'évaluation à utiliser dans les heures suivant immédiatement les catastrophes, en collaboration avec certains mécanismes tels que l'UNDAC et le Groupe international consultatif de recherche et de secours (INSARAG), le cas échéant; cette méthode, quoique concernant des problèmes immédiats, doit aussi viser les évaluations et mesures à long terme;

- c) Concevoir, avec les pays donateurs, des modules d'appui à l'environnement prévoyant du matériel de mesure élémentaire ainsi que la formation concomitante de spécialistes de l'environnement;
  - d) Concevoir des procédures d'échange avec des organisations internationales participant aux éco-urgences et étudier la possibilité de mettre au point un plan d'intervention conjoint en cas d'éco-urgence pour accroître l'efficacité des interventions, développer la collaboration, améliorer l'efficacité, établir les fondements permettant d'évaluer les résultats et garantir la cohérence entre les activités à court terme du Groupe mixte et les activités à long terme du PNUE;
  - e) Assurer l'efficacité des interventions en cas d'éco-urgence et mettre en place des moyens d'intervention en exploitant les principaux outils du Groupe mixte que sont les Directives pour l'élaboration de plans nationaux d'intervention en cas d'éco-urgence et les Directives pour la création d'un mécanisme national d'intervention en cas d'éco-urgence tout en améliorant les programmes utilisés pour renforcer les capacités au niveau national dans le domaine de l'éco-urgence;
  - f) Catalyser, en qualité de secrétariat du partenariat s'occupant des éco-urgences, l'élaboration de nouveaux projets répondant aux besoins des parties prenantes en établissant des liens entre la prévention, les préparatifs et les interventions.
45. En octobre-novembre 2005, le PNUE et OCHA ont organisé un atelier conjoint qui est parvenu à la conclusion selon laquelle les deux instances ;
- a) Exploiteront davantage leurs atouts respectifs, notamment en formant davantage d'experts du PNUE et en les engageant dans des missions d'urgence des équipes UNDAC.
  - b) Parviendront à une meilleure intégration des connaissances spécialisées du PNUE aux efforts entrepris par OCHA pour mieux faire face aux catastrophes et exploiter autant que faire se peut les informations du PNUE en matière d'alerte rapide et ses moyens dans le domaine de la cartographie afin d'être en mesure de réagir efficacement;
  - c) Collaboreront à l'élaboration d'un mécanisme propre à garantir une intervention efficace, notamment à l'élaboration d'une méthode d'évaluation rapide de l'environnement ainsi qu'à celle de procédures d'exécution permettant de rationaliser les notifications et les interventions en cas d'urgence tout en améliorant les rapports entre les interventions dans les domaines de l'environnement et du redressement;
  - d) Renforceront et développeront encore leur coopération.

## V. Activités entreprises avec d'autres partenaires

46. En mai 2005, en collaboration avec le Gouvernement pakistanais et le PNUD, le PNUE a organisé un colloque national sur l'évaluation des dommages occasionnés aux ressources naturelles par la marée noire provoquée par le Tasman Spirit. Les participants se sont accordés sur les stratégies visant à remettre en état, au moyen d'interventions directes et indirectes, les écosystèmes, à mettre en place un système d'indemnisation et à créer un fonds d'affectation aux fins de dédommagement dénommé Tasman Spirit Restoration Compensation Trust Fund.
47. En août 2005, en collaboration avec l'Université du Swaziland et le Ministère swazi du tourisme, de l'environnement et des communications, le PNUE a organisé un atelier sur l'exploitation du savoir autochtone aux fins de préservation de la nature et de gestion du milieu en cas de situation d'urgence. Les participants ont procédé à l'examen des modules correspondant à cinq domaines du développement durable : conservation et utilisation de la biodiversité; gestion des catastrophes naturelles; production alimentaire végétale; médecine traditionnelle; et atténuation de la pauvreté. Ils ont également examiné les modules de formation correspondant à chacun de ces domaines destinés à une grande diversité de parties prenantes, dont des formateurs, des leaders communautaires, des agents de vulgarisation agricole, du personnel sanitaire, des gestionnaires de catastrophes, des décideurs et des planificateurs du développement, des écoles primaires et secondaires, des établissements d'enseignement supérieur et des médias. Le rapport de l'atelier fournit des renseignements sur divers types de savoirs autochtones utilisés pour la conservation des ressources naturelles et la gestion des catastrophes et vise à favoriser l'exploitation du savoir autochtone aux fins de conservation du milieu et de gestion des catastrophes nationales aux niveaux national et local.
48. En août-septembre 2005, à Nairobi, le PNUE a organisé, en collaboration avec le Centre de prévision climatique de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le seizième Colloque consacré à l'avenir du climat de la Corne de l'Afrique. Les 129 participants au Colloque étaient originaires du Burundi, de Djibouti, de l'Erythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Somalie et du Zimbabwe ou représentaient l'OMM, le PNUE, le PNUD,

l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID), la United States National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le African Desk et le United Kingdom Meteorological Office (application des prévisions à long terme). Le Colloque portait principalement sur les régimes des précipitations durant la saison des pluies qui va de septembre à décembre, période au cours de laquelle les précipitations sont d'une très grande importance pour l'agriculture de l'ensemble de la sous-région. Le PNUE a fait un exposé sur l'utilisation du savoir autochtone par les communautés locales aux fins d'alerte rapide en cas de sécheresse et de prévision des précipitations et de conception de stratégies d'adaptation. Les participants au Colloque ont conclu qu'il était probable que le volume des précipitations serait satisfaisant dans quatre des huit zones climatiques de la sous-région.

49. En septembre 2005, en collaboration avec le Centre de prévision climatique de l'IGAD, le PNUE a organisé un atelier sur l'exploitation du savoir autochtone sur la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles au Kenya. Les participants ont procédé à l'examen et à la validation d'informations rassemblées dans cinq régions distincts du pays ainsi que de matériels de formation, favorisant, ce faisant, l'exploitation du savoir autochtone dans le domaine de la conservation de la nature et de la gestion des éco-urgences.

50. Les quatre numéros du bulletin intitulé « Environmental Emergencies News » portaient sur les tempêtes de sable et de poussière. Ces phénomènes sont souvent provoqués ou aggravés par une mauvaise gestion de l'environnement qui a pour conséquence le déboisement, la dégradation des terrains de parcours, l'épuisement des terres de culture, la salinisation des terres irriguées, l'amenuisement des ressources en eau souterraine et la réduction du volume des masses d'eau comme dans le cas du lac Tchad et de la mer Aral. On y explique à l'aide d'informations ce que sont les tempêtes de sable et de poussière, leurs causes et leurs incidences, les méthodes utilisées pour les détecter et les moyens dont on dispose pour en atténuer les conséquences et les maîtriser.

51. Le PNUE a réalisé une étude détaillée sur le typhon Tokage (23<sup>ème</sup> typhon de l'année 2004), qui a frappé la partie centrale du Japon afin de comprendre les causes des importantes inondations qu'il a provoquées. On y examine également le degré de préparation et les facteurs sous-tendant les conséquences de la catastrophe. Après avoir fait le point sur les moyens d'intervention mis en place au Japon, l'étude dégagait des enseignements précieux de nature à permettre à d'autres pays exposés à des catastrophes similaires d'en atténuer les effets et de les gérer.

## **VI. Réduction des risques de catastrophes et capacité d'intervention**

### **A. Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

52. Le PNUE a joué un rôle de premier plan lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005; il continue de fournir un appui aux fins de réduction des risques de catastrophe et de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 convenu par la Conférence. La Conférence avait pour objet la recherche de moyens permettant d'atténuer la vulnérabilité aux catastrophes dans le cadre du développement durable, de recenser les lacunes et les problèmes, de sensibiliser davantage les individus à l'importance des politiques tendant à prévenir les catastrophes et de faciliter leur mise en œuvre. La Conférence visait aussi à accroître la fiabilité et la disponibilité d'informations appropriées sur les catastrophes destinées au grand public et aux organismes responsables de leur gestion dans toutes les régions, comme cela est indiqué dans les dispositions pertinentes du Plan d'application de Johannesburg<sup>1</sup>.

53. Les faits saillants de la participation du PNUE à la Conférence sont les suivants :

- a) Exposé du Directeur exécutif au cours de la première table ronde de haut niveau intitulée « Disaster Risk: The Next Development Challenge » (Risque de catastrophes : le prochain défi du développement);
- b) Exposés lors de la séance du quatrième Groupe sur la réduction des facteurs de risques sous-jacents et élaboration du document de travail y faisant suite; exposé visant à répondre aux besoins du Groupe en matière d'établissement de rapports destinés à la plénière et aux réunions intergouvernementales;
- c) Exposés au cours de la Table ronde africaine organisée par le NEPAD et ISDR Africa;

<sup>1</sup> Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002*) (publication des Nations Unies, Numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe).

- d) Organisation d'une séance thématique consacrée à la gestion de l'environnement, à la prévention des catastrophes et à la constitution d'un partenariat rassemblant diverses parties prenantes;
- e) Conférence de presse en vue du lancement du rapport sur l'étude du typhon Tokage;
- f) Point presse conjoint sur le rôle du secteur financier et des assurances dans la prévention des catastrophes;
- g) Participation à la séance plénière expressément consacrée à la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien;
- h) Contribution au colloque public du Centre des Nations Unies pour le développement régional consacré à la conception de communautés moins exposées aux catastrophes;
- i) Exposé sur l'alerte rapide – système d'alerte rapide conçu pour les populations – lors d'une séance consacrée à la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes;
- j) Exposé, lors de la séance technique expressément consacré au système d'alerte rapide en cas de raz-de-marée survenant dans l'océan Indien;
- k) Exposé du Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement lors d'une séance parallèle consacrée à la coordination, au partenariat et à l'évaluation intégrée aux fins d'intervention efficace.

54. Le PNUE a créé un groupe de travail interne sur l'environnement et les risques de catastrophes afin de suivre la contribution du PNUE à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et de favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations suscitées par les risques de catastrophes par les programmes du PNUE.

## **B. Groupe consultatif sur les situations d'urgence**

55. La sixième Réunion du Groupe consultatif sur les situations d'urgence a été convoquée conjointement par le PNUE et OCHA en juin 2005. Figurait à l'ordre du jour le Cadre stratégique pour la prévention, la planification préalable, l'évaluation, l'intervention et l'atténuation que le Service de la gestion des catastrophes du PNUE qui relève de la Division de la mise en œuvre des politiques de l'environnement coordonne en application de la décision 22/8 du Conseil d'administration du PNUE. Les participants ont examiné le Cadre stratégique et fourni des contributions en vue de sa révision à partir du document établi par le PNUE.

56. La réunion du Groupe consultatif a également débattu de l'intervention faisant suite au raz-de-marée dans l'océan Indien à partir du document consacré aux interventions d'urgence et aux questions d'environnement soulevées par le raz-de-marée de l'océan Indien provoqué par le tremblement de terre ainsi qu'aux enseignements à en tirer<sup>2</sup>. Bien que l'intervention de la communauté internationale concernant la dimension écologique de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée ait été considérée comme satisfaisante, des améliorations étaient nécessaires comme celles consistant à renforcer la coordination d'ensemble et à élaborer des méthodes communes d'études de l'environnement.

57. Plusieurs représentants de pays assistant à la réunion du Groupe consultatif, notamment ceux du Sénégal et du Nigéria, ont également indiqué souhaiter que le Programme APELL soit appliqué dans leurs pays. Au cours d'entretiens, les représentants du Brésil, de l'Indonésie, du Maroc, de la Roumanie et du Sri Lanka ont confirmé leur volonté de développer les projets APELL dans leurs pays.

58. Un exposé a été fait au cours de la réunion du Groupe consultatif sur les activités futures du Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement. Il s'agissait de mettre davantage l'accent sur la coopération avec le programme APELL, la constitution de fichiers d'experts, la fourniture de formations par la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE dans le domaine des éco-urgences destinées à ceux qui participaient à la mission du Groupe mixte, de promouvoir le programme APELL en République islamique d'Iran et au Yémen, et d'assurer la participation des représentants du programme APELL et le futur du Groupe mixte. Les participants à la réunion du Groupe mixte se sont en général déclarés favorables aux activités figurant dans les documents d'information. Ils se sont en particulier félicités de la collaboration entre le programme APELL et le Groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement.

<sup>2</sup> Document du Groupe consultatif EU/AG/37. Peut être consulté sur le site <http://ochaonline.un.org/GetBin.asp?DocID=3405>.

### C. Le programme APELL

59. Le programme APELL du PNUE est consolidé en tant que principal moyen dont dispose le PNUE au niveau local pour prévenir les catastrophes naturelles et autres, telles que les catastrophes industrielles, et s'y préparer. Pour promouvoir davantage ce programme, le PNUE conçoit, adapte et révisé de nouveaux outils et méthodes afin d'en faire un programme visant à prévenir les catastrophes d'origines diverses de nature à permettre aux communautés locales de recenser, d'évaluer et de prévenir les incidences de tout type de catastrophes et de s'y préparer, et ce à l'aide de moyens intégrés, reposant sur les communautés et leur participation. Les risques multiples, tels que ceux qui caractérisent une catastrophe ayant l'activité humaine pour origine ou pouvant provoquer une catastrophe naturelle plus grave ou vice-versa, sont également visés. Le PNUE s'emploie à mettre au point et en œuvre des projets pilotes et des projets de démonstration dans le cadre desquels la nouvelle approche pourra être expérimentée, démontrée, révisée, puis diffusée.

### D. Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes : Equipe spéciale interinstitutions sur la prévention des catastrophes

60. Ayant pris conscience des incidences néfastes des catastrophes sur l'environnement et du rôle que jouaient les informations relatives à l'environnement et la gestion du milieu pour réduire les risques de catastrophes, le PNUE n'a cessé de préconiser fermement qu'une plus grande attention soit prêtée aux facteurs environnementaux au cours de toutes les phases de la gestion des catastrophes.

61. Conformément aux conclusions de l'Equipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, le PNUE a entrepris de créer un groupe de travail sur l'environnement et l'atténuation des risques de catastrophes dont l'objet est de favoriser la compréhension des préoccupations environnementales et leur intégration au Cadre d'action de Hyogo, aux niveaux local et mondial. Le Groupe de travail contribuera à une meilleure compréhension des rapports réciproques existant entre l'environnement et la réduction des risques de catastrophes, tant du point de vue scientifique que dans l'optique des politiques, et il répondra aux demandes d'avis sur les questions connexes émanant des acteurs de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes.

## VII. Principales observations

62. Les activités entreprises en 2004-2005 dans les domaines de l'intervention en cas d'éco-urgence, de la prévention, de la planification préalable et de l'atténuation des catastrophes, ainsi qu'en matière de systèmes d'alerte rapide, ont permis au PNUE d'acquérir une expérience utile dont ses travaux futurs bénéficieront. Les principales observations ci-après peuvent être faites :

- a) Une évaluation rapide à l'issue d'une catastrophe écologique ainsi que l'envoi de spécialistes de l'environnement sur le terrain et leur détachement auprès des mécanismes de coordination du système des Nations Unies ont permis de recenser les risques auxquels l'environnement était exposé au cours de la phase de redressement et ont favorisé l'adoption de mesures d'atténuation appropriées;
- b) Les acquis gagnés lors des interventions en cas d'éco-urgences et lors des activités de redressement n'auraient pas été possibles sans un engagement stratégique aux côtés des autorités nationales responsables de l'environnement;
- c) Les efforts déployés aux fins de gestion des catastrophes écologiques en 2004-2005 ont permis de comprendre qu'il importait de prendre en compte les préoccupations gouvernementales lors des interventions en cas de catastrophe, du redressement et de la phase d'atténuation des risques;
- d) Il ressort de l'expérience acquise au fil des ans que la coopération entre le PNUE et OCHA est fort utile, ce qui a amené les deux instances à réaffirmer leur volonté d'œuvrer de concert;
- e) L'évaluation des besoins après les catastrophes, y compris la planification du redressement, devaient être davantage fondées sur une révision technique en règle des instruments et mécanismes d'évaluation;
- f) Sans la participation du PNUE à l'évaluation des besoins, l'environnement n'aurait pas été pris en compte ou bien l'aurait été insuffisamment;
- g) L'environnement et les préoccupations suscitées par les risques de catastrophes devraient être abordés dès les premiers stades du redressement et de la reconstruction de façon à prévenir l'apparition de nouveaux risques;

h) S'employer à répondre aux besoins après une catastrophe suppose un engagement durable et la mise au point d'un plan souple sujet à modifications permettant de s'attaquer aux questions d'environnement au cours de la phase de redressement;

i) Les responsables de l'environnement et les personnes chargées de la gestion des catastrophes pourraient jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'amélioration de la gestion des catastrophes nationales et régionales et de la réduction des risques en prenant une plus grande part à la prévention, aux préparatifs, aux interventions et aux efforts de redressement;

J) L'on pourrait réduire au minimum certains des risques auxquels l'environnement est exposé du fait des catastrophes et des opérations de secours et de redressement en mettant davantage l'accent sur la préparation et la prévention;

k) Une plus grande attention et des ressources plus substantielles doivent être consacrées à la phase de transition entre l'intervention et le redressement à l'issue des catastrophes;

l) Prêter davantage attention à la sensibilisation et aux préparatifs au niveau local permettrait non seulement de réduire les pertes en cas de catastrophes mais aussi de faciliter dans une large mesure les interventions et les efforts de redressement;

m) Adopter le principe selon lequel il convient de construire mieux qu'auparavant donne la possibilité, fort appréciable, de recourir à des technologies ou à des méthodes de gestion sans danger pour l'environnement, ce qui contribuerait à un redressement et à un développement durable;

n) Les écosystèmes naturels jouent un rôle important en protégeant les communautés des effets des risques naturels même si des données scientifiques plus solides sont encore nécessaires pour que des principes pertinents régissent la remise en état des écosystèmes côtiers.

63. Les observations ci-dessus sont prises en compte par la nouvelle stratégie du Service de la gestion des catastrophes du PNUE.

---